

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: tprosafe GmbH
Rue: Industriestraße 8
Lieu: D-36137 Großenlüder
Téléphone: +49 6648 628944
E-mail: gefahrstoffmanagement@langgroup.de
Internet: www.tprosafe.de
Service responsable: Qualitätssicherung
Mo.-Do.: 07:15 - 16:00
Fr.: 07:15 - 14:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1; H222-H229
Acute Tox. 4; H332
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Resp. Sens. 1; H334
Skin Sens. 1; H317
Carc. 2; H351
STOT SE 3; H335
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Diphenylmethandiisocyanat (Isomère/Homologue)

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 2 de 17

	par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales en matière d'élimination.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).
--------	---

Conseils supplémentaires

RÈGLEMENT (UE) 2020/1149 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe août 2023, une formation appropriée doit être dispensée avant une utilisation industrielle ou commerciale. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

2.3. Autres dangers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 3 de 17

Effets physico-chimiques nocifs possibles

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger). Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Inoffensif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration vérifiée.

Autres effets nocifs:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbateurs endocriniens.

La substance diisocyanate de méthylène diphenyle (MDI), comprenant certains monomères spécifiques, a été répertoriée (Règlement UE 552/2009) à l'Annexe XVII (Entrée 56) du Règlement REACH (Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certains produits dangereux). substances, mélanges et articles.) enregistrées. Diisocyanates, $O = C=N-R-N = C=O$: sont (Règlement UE 2020/1149) à l'Annexe XVII (Entrée 74) du Règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Prépolymère (mélange de polyol et d'isocyanate polymère) avec agent gonflant sans fréon et à faible point d'ébullition.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 4 de 17

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe)			30-60 %
	618-498-9			
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
1244733-77-4	TCPP			15-<20 %
	807-935-0		01-2119486772-26	
	Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 3; H302 H412			
75-28-5	Isobutan			5-10 %
	200-857-2		01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1A, Press. Gas (Liq.); H220 H280			
115-10-6	Dimethylether			5-10 %
	204-065-8		01-2119472128-37	
	Flam. Gas 1A, Press. Gas (Comp.); H220 H280			
74-98-6	propane			1-5 %
	200-827-9		01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Liq.); H220 H280			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
9016-87-9	618-498-9	Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe)	30-60 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,31 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		
1244733-77-4	807-935-0	TCPP	15-<20 %
	par inhalation: CL50 = >4,6 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 632 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Utiliser un équipement de protection personnel.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 5 de 17

facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

non applicable - Le produit est un aérosol sous forme de mousse.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée. Réactions allergiques Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Malaises d'origine asthmatique. troubles respiratoires. Irritation des voix respiratoires. vomissement. Diarrhée (Diarrhöe)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Sable. terre.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. En cas d'incendie, risque de dégagement de: suie, Dioxyde de carbone, aldéhydes

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Retour de flamme sur longue distance possible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité 1,5-1,6 %

Eloigner toute source d'ignition. (si possible sans risque)

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Pour les secouristes

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 6 de 17

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux.

Pour le nettoyage

La mousse non durcie peut être éliminée avec PU CLEANER ou des solvants organiques tels que l'acétone.

Autres informations

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Protection individuelle: voir rubrique 8

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éloigner toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Préventions des incendies et explosion

Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Conserver hors de la portée des enfants. Précaution! Récipient sous pression.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Conserver hors de la portée des enfants.

Information supplémentaire

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients: Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux. Conserver hors de la portée des enfants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit est appliqué au pistolet ou au pulvérisateur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 7 de 17

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,05 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,1 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,025 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	0,05 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,05 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,025 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,1 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,05 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	28,7 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	17,2 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	20 mg/kg p.c./jour
1244733-77-4	TCCP			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,2 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,45 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	22,6 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	5,6 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,52 mg/personne/jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
115-10-6	Dimethylether			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1894 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	471 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 8 de 17

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe)	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		1 mg/kg
1244733-77-4	TCPP	
Eau douce		0,32 mg/l
Eau de mer		0,032 mg/l
Sédiment d'eau douce		11,5 mg/kg
Sédiment marin		1,15 mg/kg
Intoxication secondaire		11,6 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		19,1 mg/l
Sol		0,34 mg/kg
115-10-6	Dimethylether	
Eau douce		0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,549 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,681 mg/kg
Sédiment marin		0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		160 mg/l
Sol		0,045 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Caoutchouc butyle. FKM (caoutchouc fluoré). polyéthylène. CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène).

NBR (Caoutchouc nitrile). PVC (Chlorure de polyvinyle).

période de latence: 480 min.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 9 de 17

ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol (liquide)
Couleur:	non déterminé
Odeur:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	MDI: <0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	1,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	16 vol. %
Point d'éclair:	MDI: >200 °C
Température d'auto-inflammation:	>350 °C DIN 51794
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	= 200 mm ² /s
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	<0,7 hPa
Densité (à 20 °C):	1-1,2 g/cm ³
Densité apparente:	non applicable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Taux d'évaporation: Dégagement de: Gaz propulseur.. La mousse PU obtenue ne s'évapore pas.

Conductivité: Le produit n'est pas: conducteur

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact avec l'eau, y comprise l'humidité dans l'air. Formation de: Dioxyde de carbone.

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Acide fort: Peroxyde d'hydrogène, Acide nitrique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 10 de 17

10.4. Conditions à éviter

Pas de point d'éclair selon la norme. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Comburant, Eau. Peroxyde d'hydrogène, Acide nitrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz, Hydrocarbures, aldéhydes, suie

Information supplémentaire

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Après pulvérisation, il réagit avec l'eau et durcit sous forme de mousse PU.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 3,000 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe)				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat.		
	cutanée	DL50 >9400 mg/kg	Lapin.		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
1244733-77-4	TCPP				
	orale	DL50 632 mg/kg	Rat.		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat.		
	inhalation (1 h) poussières/brouillard	CL50 >4,6 mg/l	Rat.		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque des brûlures.

Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe))

Peut provoquer une allergie cutanée. (Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe))

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 11 de 17

Susceptible de provoquer le cancer. (Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe))

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe))

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe))

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient aucun perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration > 0,1%.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique

Le mélange (contenu du bidon après pulvérisation - mousse PU) est insoluble dans l'eau et se répand à la surface de l'eau. Toxicité pour organismes vivants dans le sol, sauf arthropodes: NOEC >1.000 mg/kg Eisenia fetida, Temps d'exposition 14 jours

Toxicité végétale terrestre: NOEC (germination) > 1.000 mg/kg Avena sativa, Temps d'exposition 14 jours
NOEC rapidité de croissance > 1.000 mg/kg Avena sativa, NOEC (germination) >1.000 mg/kg Lactuca sativa.

Temps d'exposition 14 jours ;

NOEC rapidité de croissance >1.000 mg/kg Lactuca sativa

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 12 de 17

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1640 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante) Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 >100 mg/l ()				
1244733-77-4	TCPP					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 51 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 82 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 131 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 13 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 32 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe)				
	OECD 302 C	0 %	28		
	Oui, lent.				
1244733-77-4	TCPP				
		0			
	Oui, rapide. On a établi la dégradabilité inhérente.				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diisocyanate de diphenylméthane (isomères/homologues) : <14 (OECD 305), Cyprinus carpio (Carpe) , Temps d'exposition: 42 d, Dose / Concentration : 0,2 mg/l.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1244733-77-4	TCPP	2,68

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat (Isomere/Homologe)	<14	Cyprinus carpio (Carpe) (42 d)	OECD 305 C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 13 de 17

12.4. Mobilité dans le sol

TCPP: Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) - 174

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Isocyanates. Réagit violemment au contact de l'eau. Formation d'un produit de réaction solide et insoluble à point de rosée élevé (polyurée).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas mélanger à d'autres déchets. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

08 04 09 * Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

Remarque: Les matériaux non durcis doivent être éliminés comme déchets dangereux (déchets dangereux).

Élimination appropriée / Produit

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code d'élimination des déchets - Produit

080501 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08; déchets d'isocyanates; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Code des déchets conditionnement:

15 01 01 Emballages en papier/carton

15 01 11* Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

* Soumis à une documentation.

Remarque:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 1950

d'identification:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 14 de 17

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 15 de 17

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 0,25 kg/kg

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Limites d'utilisation

Chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

Autres réglementations (UE)

RÈGLEMENT (UE) 2020/1149 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe août 2023, une formation appropriée doit être dispensée avant une utilisation industrielle ou commerciale.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 16 de 17

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,7,8,9,11,12,13,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosols

Press. Gas (Comp.): Gaz comprimé

Press. Gas (Liq.): Gaz liquéfié

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Carc: Cancérogénicité

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

0860031_771460_113049_1-K-PU-Pistolenschaum

Date de révision: 09.02.2024

Page 17 de 17

H412 d'une exposition prolongée.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel:

Methyldiphenyl-Diisocyanat (MDI):

RÈGLEMENT (UE) 2020/1149 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe août 2023, une formation appropriée doit être dispensée avant une utilisation industrielle ou commerciale.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)